

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2016

PRÉSENTS : MM. SEIGLE-VATTE, ORTIZ, SEYVE, FOROT, FAIVRE-PIERRET, GUILLAUD, CHEVALLET

Mmes CURTO, COLLOMB, GARIN

ABSENTS EXCUSÉS : Mme GUINET (pouvoir M. FOROT) ; Mme VERRIER (pouvoir M. ORTIZ)

ABSENTES : Mmes ZIMMERMANN, VALLA

Ordre du jour :

- Extension du périmètre du Syndicat des Eaux des Abrets
- Convention SCI location plage
- Convention RASED
- Convention Nautilac
- Convention culture
- Subventions intercommunales
- Conventions Arts Urbains
- CAPV – compétence lecture publique
- Mise à jour tableau Conseil Municipal
- Renouvellement commissions
- Désignation conseiller délégué
- Point sur concession plage
- Point sur Paladru Info
- Rapport des commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal ses commentaires sur le compte rendu de la précédente séance. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT DES EAUX DES ABRETS

Le Syndicat des Eaux des Abrets, dont dépend la Commune de Paladru, a décidé l'extension de son périmètre en intégrant les communes de Morestel et St Victor de Morestel au titre de la compétence « assainissement » sans contrepartie financière et selon le scénario consistant à réaliser un transit visant à acheminer les effluents collectés sur ces deux communes à la station d'épuration Natur'net aux Avenières.

Il est donc demandé aux communes adhérentes de se prononcer sur cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'extension du périmètre du Syndicat des Eaux des Abrets.

CONVENTION SCI - location plage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention avec la SCI pour l'utilisation de la plage, signée pour 20 ans, prendra fin le 21 septembre 2016. Il y a donc lieu de la renouveler.

Cette nouvelle convention fixe la participation financière annuelle de la Commune à 2200 €, pour 9 ans.

Considérant que lors de la signature de la convention en cours la Société Civile du Lac avait renoncé à réclamer une redevance à la commune de Paladru qui s'était engagée à réaliser des travaux, il est décidé, avant tout renouvellement, d'exposer auprès de la Société Civile les différents travaux et projets envisagés par la Commune.

CONVENTION RASED

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de M. Dider RAMBAUD, conseiller départemental, concernant un Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASED) de l'enseignement du premier degré, qui existe sur la circonscription de l'Education Nationale de Voiron 1.

Le RASED sollicite les communes de la circonscription pour la signature d'une convention fixant leur participation financière. Monsieur le Maire donne lecture de la convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'utilité de ce réseau pour les enfants de classes élémentaires, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec une participation financière de 150 € à compter du 1^{er} janvier 2017, pour 3 ans.

CONVENTION NAUTILAC

La convention signée avec la Ste NAUTILAC se termine fin 2016. Avant de la renouveler, le Conseil Municipal décide une étude approfondie des conditions matérielles et financières ; une décision sera donc prise ultérieurement.

CONVENTION INTERCOMMUNALE SEMAINE DE LA CULTURE

Depuis 2015, il a été créé une Commission Intercommunale de la Culture du Tour du Lac et de Chirens, dont l'objet est l'organisation annuelle d'une Semaine Intercommunale de la Culture.

Une convention est à signer chaque année, qui fixe la participation financière des communes soit 1275 € pour Paladru.

Monsieur le Maire donne lecture de la Convention à signer et demande au Conseil Municipal à se prononcer.

Considérant que cette commission a pour but de renforcer le lien intercommunal et avec la population et de promouvoir la culture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

CONVENTION ARTS URBAINS

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de financement du Festival des Arts Urbains organisé par la Médiathèque tête de réseau de Chirens sur les communes appartenant au réseau et fixant la participation de Paladru à 443.20 € pour 2016 ; il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

CAPV - TRANSFERT COMPÉTENCE LECTURE PUBLIQUE

Le Conseil Communautaire du Pays Voironnais a délibéré favorablement pour le transfert à la CAPV de la compétence « lecture publique ».

Il appartient à chaque commune de confirmer ce vote tout en prenant compte que cette prise de compétence a pour conséquence une baisse de notre assiette de compensation ; l'évaluation des charges transférées sera précisée courant 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son approbation à l'unanimité.

MISE À JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la démission de Monsieur Henri PRIETO, Monsieur Franck TERRIER est accueilli comme nouveau membre du Conseil.

Mesdames ZIMMERMANN et VALLA quittent le Conseil Municipal n'habitant plus sur la commune de Paladru.

Une nouvelle répartition des membres dans les commissions est réalisée ; un tableau sera distribué à chacun.

Monsieur le Maire propose de nommer Jérôme FOROT conseiller délégué. Le Conseil approuve à l'unanimité.

POINT SUR LA CONCESSION PLAGE

Monsieur le Maire fait part de la lettre de Monsieur Yannick MILAN, concessionnaire du restaurant de la plage, qui annonce son départ au 31 décembre prochain et dénonce sa concession en demandant le remboursement de sa caution de 5000 €.

Le Conseil Municipal accepte le départ de M. MILAN ; tout remboursement de caution étant soumis au fait que celui-ci aura préalablement réglé ce qu'il doit à la commune.

POINT SUR LE MUSÉE

Monsieur SEYVE dit avoir présenté le PLU au Pays Voironnais

Il a rencontré aussi la CDPNAF qui a demandé d'inclure des points réglementaires concernant les extensions et les annexes en zone A et N.

Le document a été envoyé aux personnes publiques associées avec retour pour le 23 juin. L'enquête publique se déroulera début septembre.

Le dépôt du permis de construire du Musée se fera en novembre.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Denis Guillaud a participé à l'assemblée générale du Conservatoire des Espaces Naturel (ancien nom AVENIR), c'est l'association qui gère l'espace naturel sensible (ENS) du marais de la Veronnière. Le nouveau conseil départemental de l'Isère a décidé de reprendre en direct la gestion des ENS départementaux et de réduire les subventions aux communautés de communes si elles confient la gestion de leurs ENS à des associations (discuté lors de la dernière commission environnement de la CAPV) .

Le CEN voit donc ses ressources très fortement diminuer ; lors de l'AG il a annoncé l'arrêt des contrats à durée déterminée et l'intégration dans les comptes d'une provision de 35K€ pour des éventuels licenciement de CDI. C'est regrettable car le CEN est composé de passionnés de la nature qui ont de véritables compétences dans ce domaine et qui font un excellent travail, on n'est pas certain que employés territoriaux du conseil départemental fassent aussi bien pour le même coût !

Voirie : Jérôme FOROT fait part de l'avancée des travaux sur la RD 50 dans le village ; il explique qu'il serait judicieux de faire aussi des chicanes, prévues dans l'appel d'offres, mais en tranche conditionnelle.

Le coût des travaux : 16 700 €

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

A étudier : le dossier éclairage public.

Christiane COLLOMB informe qu'il reste des places pour les enfants en accueil de loisirs qui se fera à Bilieu.

QUESTIONS DIVERSES

Rappel : les deux prochaines réunions publiques dans le cadre de la commune nouvelle auront lieu les 8 juin à Le Pin et 9 juin à Paladru.

M. ORTIZ présente un devis pour le remplacement de jeux à la plage et à l'école : 5500 € TTC ; il propose de placer deux distributeurs de sacs pour les excréments de chiens pour un coût de 500 €

Le Conseil Municipal donne son approbation.

Cette année la gendarmerie à Paladru n'ouvrira que du 11 juillet jusqu'à fin août.

Ouverture de la plage à partir du 4 juin.

La cure de Paladru a été remise en vente sur le Bon Coin.

Une personne demande à installer pendant la saison une structure gonflable ; lieu à décider.

Le marché se réinstalle à Paladru début juin sur le parking de la plage.

Il est décidé que les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu les 1^{er} ou 3^e vendredis de chaque mois.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.